

Sommaire

Fonctionnaires

Tout savoir sur la mobilité professionnelle

Le Jour Plus - vendredi 11 octobre 2019

Les enseignants entament une grève à compter du lundi

Le Quotidien d'Abidjan - vendredi 11 octobre 2019

Société

Le Cnts à la recherche de 60 mille poches de sang

Fraternité Matin - vendredi 11 octobre 2019

Politique

Le gouvernement répond à une importante doléance du secteur privé

Fraternité Matin - vendredi 11 octobre 2019

Campagne victorieuse du RHDP

L'essor Ivoirien - vendredi 11 octobre 2019

Des secrets sur la récente mission de Jeannot Ahoussou-Kouadio dans le Tonkpi

L'Inter - vendredi 11 octobre 2019

L'ONU et l'UE vont appuyer la commission électorale

L'Intelligent d'Abidjan - vendredi 11 octobre 2019

Conjoncture économique et sociale

La Côte d'Ivoire augmente de 50% sa contribution au Fonds mondial

Fraternité Matin - vendredi 11 octobre 2019

Le gouverneur du District d'Abidjan plaide devant la Banque mondiale pour le financement des logements

L'essor Ivoirien - vendredi 11 octobre 2019

L'usage des drones régulé

Soir Info - vendredi 11 octobre 2019

Ce qui va se passer en Côte d'Ivoire

Le Quotidien d'Abidjan - vendredi 11 octobre 2019

Fonction publique / « La mobilité professionnelle : conditionnalités et mise en œuvre dans l'Administration publique » est le thème du deuxième petit déjeuner de presse, organisé par le ministère de la Fonction Publique. Au cours de cette rencontre tenue, hier jeudi 10 octobre 2019 à la cantine...

Tout savoir sur la mobilité professionnelle

Fonction publique

Tout sur la mobilité professionnelle des fonctionnaires

« La mobilité professionnelle : conditionnalités et mise en œuvre dans l'Administration publique » est le thème du deuxième petit déjeuner de presse, organisé par le ministère de la Fonction Publique. Au cours de cette rencontre tenue, hier jeudi 10 octobre 2019 à la cantine "le fonctionnaire" de l'institution, le conférencier Dr Francis Kouassi Adlès, directeur de la gestion administrative des personnels civils de l'Etat, a éclairé l'opinion sur la famille d'actes connue sous le nom de positions spéciales demandées souvent par le fonctionnaire. Voici proposé in extenso, son exposé ci-dessous.

[L'article 1er de la Loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique] Le fonctionnaire est toute personne, qui, nommée à titre permanent pour occuper un emploi dans l'Administration centrale de l'Etat, les services extérieurs qui en dépendent et les Etablissements publics de l'Etat, a été titularisée dans un grade de la hiérarchie administrative. Dans le processus normal, un fonctionnaire d'un emploi donné prend service dans une administration publique et part à la retraite au bout d'une période d'activité. Toutefois, au cours de sa carrière il peut vouloir : □changer son emploi ; □suspendre temporairement ou définitivement ses activités ; □interrompre temporairement pour exercer des fonctions, un emploi ou un mandat public national ou international, ou exercer une fonction ministérielle. □Pour ce faire, le Statut Général de la Fonction Publique a mis à la disposition du fonctionnaire un certain nombre d'actes

regroupés dans une famille appelée positions spéciales. Les actes liés aux positions spéciales que nous aborderons dans cette présentation sont : • mobilité professionnelle • disponibilité • détachement • démission 1.

LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE La Mobilité Professionnelle consiste pour un fonctionnaire à changer d'emploi au cours de sa carrière, en fonction des besoins de l'Administration, de la nécessité d'une reconversion professionnelle ou à sa demande après une formation professionnelle adaptée. Toutefois, le changement d'emploi dans son grade peut intervenir pour des raisons de santé (article 60 du décret susmentionné). Dans ce cas, le fonctionnaire doit alors produire un certificat délivré par le conseil de santé attestant qu'il est physiquement inapte. Conditions : • la mobilité professionnelle se fait dans le même grade ; • compter au moins cinq(05) années de services effectifs dans son emploi ; • avoir une formation professionnelle adaptée ; Présenter une demande écrite au Ministre chargé de la Fonction Publique avec avis du Ministre technique intéressé Pièces à fournir pour une mobilité professionnelle : • demande adressée au Ministre en charge de la Fonction Publique ; • curriculum vitae ; • avis favorable du Ministre de tutelle ; • arrêté de nomination ou décision d'attente ; • diplômes ou certificats de formation. •Tableau 1 : Répartition des actes de mobilité professionnelle (2014- 2018) 2.

LA DISPONIBILITÉ Article 34 du décret n°93-607 du 02 Juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique Position du fonctionnaire dont l'activité est suspendue temporairement à sa demande pour des raisons personnelles ou dans chacun des cas suivants : • accident ou maladie grave du conjoint ou d'un enfant ; • pour suivre un conjoint fonctionnaire en service ou affecté à l'étranger en raison de sa profession ; • pour suivre un conjoint non fonctionnaire résident hors du lieu d'affectation du fonctionnaire. • Durée : 1 an, renouvelable une fois • Exception : lorsque la disponibilité est faite pour suivre un conjoint fonctionnaire en service ou affecté à l'étranger en raison de sa profession, cette durée est d'un an renouvelable plusieurs fois tant que le conjoint est à son poste. NB : Le fonctionnaire placé en disponibilité n'a droit à aucune rémunération. Les pièces à fournir Pour une mise en disponibilité : • demande adressée au Ministre en charge



renouvelé par périodes n'excédant pas cinq (05) ans. • Tout fonctionnaire en détachement est rémunéré par la structure d'accueil. Pièces à fournir pour le détachement : • demande adressée au Ministre en charge de la Fonction Publique ; • arrêté de nomination ou décision d'attente ; • avis favorable de la structure d'origine ; • avis favorable de la structure d'accueil ; • certificat de prise de service de la structure d'accueil. Pièces à fournir : • Pour le renouvellement de détachement : • arrêté de détachement ; • demande adressée au Ministre en charge de la Fonction Publique. • Pour la fin de détachement • demande adressée au Ministre en charge de la Fonction Publique ; • arrêté de détachement ; • arrêté de nomination ; • cessation de service. Tableau 3 : Répartition des actes de détachement (2014 - 2018) 4.

LA DÉMISSION Article 84 du décret n°93-607 du 2 juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique □Elle résulte d'une demande écrite du fonctionnaire de quitter définitivement l'Administration ; □Prend effet à la date fixée par l'autorité investie du pouvoir de nomination. Pièces à fournir : • demande écrite adressée au Ministre en charge de la Fonction Publique ; • arrêté de nomination ou décision d'attente ; • photocopie de la Carte Nationale d'Identité. Tableau 4 : Répartition des actes de démission (2014-2018) 5.

de la Fonction Publique ; • avis favorable de la structure d'origine ; • arrêté de nomination ou décision d'attente ; • bordereau d'envoi de la Direction des Ressources Humaines de l'intéressé. Pour le renouvellement de mise en disponibilité : • Demande adressée au Ministre en charge de la Fonction Publique ; • Arrêté de mise en disponibilité ; • Attestation de présence au poste du conjoint (Conjoint fonctionnaire à l'étranger) ; • Bordereau d'envoi du Directeur des Ressources Humaines. • Tableau 2 : Répartition des actes de disponibilité de 2014 à 2018 3.

LE RAPPEL EN ACTIVITÉ Acte édité à tout fonctionnaire dont la période de mise en disponibilité est arrivée à expiration afin de reprendre le service. Pièces à fournir : • Demande adressée au Ministre en charge de la Fonction Publique ; • Arrêté de mise en disponibilité ; • NB : l'intéressé en disponibilité doit solliciter sa réintégration deux mois au moins avant l'expiration de sa période de disponibilité. (Article 21 du décret n°93-607 du 02 Juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique) Position du fonctionnaire autorisé à interrompre temporairement ses fonctions pour exercer un emploi ou un mandat public national ou international, un mandat syndical, ou exercer une fonction ministérielle. Peut se faire dans l'un des cas suivants : • auprès d'un établissement public national dans un emploi ouvrant droit à pension au titre du régime général applicable aux fonctionnaires de l'Etat ; • auprès d'une administration ou établissement public, d'une collectivité territoriale ; • auprès d'une administration ou entreprise publique dans un emploi n'ouvrant pas droit à pension au titre du régime général applicable aux fonctionnaires de l'Etat ; • Auprès d'un autre Etat pour exercer un enseignement ou pour remplir une mission publique à l'étranger ou dans des organismes internationaux ; • Pour exercer les fonctions de membre de gouvernement ou une fonction publique élective incompatible avec l'exercice normal de l'emploi ; • Auprès d'une entreprise privée après accord du conseil des Ministres, pour une période non renouvelable qui ne peut excéder trois (03) ans. NB. • Le détachement ne peut excéder cinq (05) ans et peut être

LA MISE A DISPOSITION Les mouvements internes des ministères sont du ressort des responsables des Ressources Humaines (mutation). Quant aux mouvements d'un ministère à un autre (mise à disposition), ils relèvent de l'accord conjoint des responsables des Ressources Humaines (structure d'accueil, structure d'origine) et de la décision du ministère de la Fonction Publique. Le constat a révélé : • de nombreux fonctionnaires ayant entamé les procédures de mise à disposition non encore achevées abandonnent leurs postes de travail dans la structure d'origine • certains agents ayant émis le vœu de rejoindre une autre structure sont sortis des fichiers de personnels de la structure d'origine. • Ces différentes situations créent un important vivier de fonctionnaires payés sans pour autant occuper un poste de travail. • Face à cela, Monsieur le Ministre de la Fonction Publique a pris des mesures en vue de mieux organiser les procédures de mise à disposition des agents publics. Tableau 5 : Synthèse des mises à disposition formulées et accordées en 2019 Soit 88% des demandes formulées en cette année n'ont pas reçu l'avis favorable Tableau de suivi du processus de mise à disposition

CONCLUSION Je voudrais donc saisir l'opportunité qui m'est offerte pour lancer un appel aux fonctionnaires désireux d'engager une demande de mobilité : il leur appartient de s'informer sur ces différentes dispositions en liaison avec la Direction des Ressources Humaines de leur Ministère ; qu'ils se conforment aux différentes conditionnalités de départ et de réintégration à la Fonction Publique

UNIVERSITÉ DE KORHOGO

Les enseignants entament une grève à compter du lundi



Les professeurs réclament leur argent à Ouattara

L'Université Peleforo Gon de Korhogo connaîtra un arrêt de cours à compter du lundi prochain, ce, pour une durée de trois jours. C'est ce qu'annonce à travers une note la Coordination nationale des enseignants-chercheurs et chercheurs de Côte d'Ivoire (CNEC), section de Korhogo (Nord). Ils attendent à travers cette grève « protester contre le paiement illégal des heures complémentaires » de 2017-2018, « Ayant constaté le manque de logique lors du paiement des heures complémentaires de 2017-2018, l'assemblée générale extraordinaire » a décidé d'un « arrêt de travail de trois jours reconductible à partir de lundi si aucune solution n'est trouvée », indique le secrétaire général de la CNEC de Korhogo Frédéric Mobio. Dans son préavis d'arrêt de travail de trois jours adressé au président de l'université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, le bureau de la CNEC de cette université a dénoncé « le manque de transparence et de lisibilité dans le mode de calcul et le taux horaire appliqués au paiement des heures complémentaires au titre de l'année 2017-2018 ». La Cneec, section Korhogo a condamné « le manque de communication de la présidence de l'université sur cette question ».



Transfusion sanguine / Une opération de don de sang a été organisée hier par la direction des ressources humaines du ministère de la Modernisation de l'administration et de l'Innovation du service public.

Le Cnts à la recherche de 60 mille poches de sang



La ministre Raymonde Goudou Coffie a donné son sang pour sauver des vies.

Le besoin en sang en Côte d'Ivoire est estimé à 230 mille poches par an. Selon Dr Konaté Seidou, directeur du centre national de transfusion sanguine, 170 mille poches ont déjà été recueillies. Il ne reste plus que 60 mille à combler. L'information a été livrée hier par le directeur du Cnts, au cours d'une opération de transfusion sanguine initiée sur l'esplanade de la cité administrative, au Plateau, par la direction des ressources humaines du ministère de la Modernisation de l'administration et de l'Innovation du service public. Cette opération a enregistré la participation de plus de 150 agents, avec à leur tête, la ministre Raymonde Goudou Coffie. «Vu la réalité du problème de sang en Côte d'Ivoire, il fallait que le ministère en charge de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public fasse preuve de citoyenneté et d'humanisme et puisse s'engager dans la réponse au besoin de sang... Je suis venue avec mes collaborateurs pour apporter ma contribution à sauver des vies », a soutenu la ministre. Avant d'ajouter: «Quand vous avez un parent ou une femme qui est en train d'accoucher et qu'il lui arrive de manquer du sang, c'est en ce moment que vous réalisez que donner son sang est d'une extrême importance ». Dr Raymonde Goudou Coffie entend, par ailleurs, proposer au gouvernement d'organiser un concours interministériel qui permettra d'identifier le ministère qui donne régulièrement de son sang, en vue de le primer. « Ce sera ainsi une activité citoyenne pour la banque de sang qui permettra de remédier un tant soit peu au manque de sang dans les

hôpitaux », at-elle expliqué. Tout en saluant cette initiative du ministère de la Modernisation de l'administration et de l'Innovation du service public, le directeur du Cnts a exhorté le public à plus de don pour résoudre le déficit. « Si dans chaque famille, une seule personne donne le sang, il n'y aura plus de problème de sang en Côte d'Ivoire », a-t-il ajouté. Au terme de cette activité de don de sang qui a vu la participation de toutes les directions du Ministère de la Modernisation, environ une centaine de poches a été recueillie par la Direction des Ressources humaines au compte de la banque de sang de Côte d'Ivoire.

CASIMIR DJEZOU

Promotion de "champions nationaux" / Le dialogue État/Secteur privé est une réalité en Côte d'Ivoire.

Le gouvernement répond à une importante doléance du secteur privé



Le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly. (PH : SEBASTIEN KOUASSI)

Le dialogue État/Secteur privé est une réalité en Côte d'Ivoire. La décision du gouvernement d'accorder le statut de champions nationaux à 29 entreprises locales est la preuve que l'État et le secteur privé parlent d'une seule voix et regardent dans la même direction. En effet, le patronat ivoirien a toujours souhaité qu'en plus d'améliorer l'environnement des affaires, l'État accorde un appui particulier aux entreprises nationales qui ont les meilleures prédispositions dans leur spécialité afin d'en faire le fleuron du tissu industriel national. D'autres pays, notamment le Maroc, ont expérimenté avec succès ce modèle qui leur permet aujourd'hui, d'étendre leur influence économique en dehors de leurs frontières. La concrétisation de la promesse de créer des champions nationaux est saluée par le secteur privé ivoirien qui a été informé par le ministre Adama Coulibaly de l'Économie et des Finances lors de la cérémonie d'ouverture de la Journée nationale du partenariat (Jnp 2019) le lundi 7 octobre, à Sofitel Abidjan hôtel ivoire. À la tribune, le ministre Adama Coulibaly avait dit que le gouvernement ivoirien a déjà repéré 29 entreprises sur une short list. Il s'agira, selon la vision du Chef de l'État, de faire d'elles des « champions nationaux ». Adama Coulibaly qui représentait le premier ministre Gon

Coulibaly a dit : « Notre objectif est de favoriser l'émergence de champions nationaux, en vue d'optimiser l'effet multiplicateur de la création de richesse nationale. Au-delà du principe, nous avons tous initié le processus depuis le début du second semestre 2019. Ainsi, nous avons pu arrêter une première liste multisectorielle de 29 entreprises éligibles au statut de champion national, recueillir les attentes de chacun des candidats, initier l'analyse rigoureuse de ces attentes et celles qui seront retenues feront l'objet de contrat de performance autour d'objectifs de développement », a annoncé le ministre Coulibaly Adama. Auparavant, Jean-Marie Acquah, le président de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (Cgeci) avait rappelé les attentes du secteur privé. En effet, parlant du dialogue État/Secteur privé, il a déclaré que ce cadre de dialogue doit travailler davantage à offrir un environnement de plus en plus favorable aux entreprises, c'est-à-dire entre autres un environnement législatif et réglementaire stabilisé et les services d'une administration de plus en plus efficace et solidaire. « Ce cadre de partenariat doit également privilégier le développement de l'entrepreneuriat national et susciter le plein potentiel de talents et de champions nationaux, que nous appelons de tous nos vœux. Il doit enfin permettre une consultation a priori du Secteur Privé, je dis bien a priori, sur toutes les réformes économiques et sociales majeures de notre pays(...) il est aussi important que nous puissions continuer la réflexion au-delà de cette journée et nous interroger sur les clés d'un environnement des affaires propice au développement du secteur privé et à l'émergence de notre pays », a-t-il souligné. L'annonce de la mise en œuvre effective de la politique de promotion de champions nationaux est un véritable cadeau que le gouvernement fait au secteur privé. Les entreprises qui seront retenues feront l'objet de contrat de performance autour d'objectifs de développement, de création de valeur ajoutée, d'exportation de produits manufacturés, de contribution aux finances publiques, de création d'emplois et de développement de pôles régionaux compétitifs, a promis le ministre Adama Coulibaly. Le statut de champions nationaux donnera aussi droit à un renforcement des avantages contenus dans le code des investissements – les crédits d'impôts – pour les entreprises qui embauchent et offrent des stages de formation. Elles bénéficieront également de l'accompagnement de la Direction des marchés publics (Dmp) qui s'attellera à rassurer les banques quant aux critères qui ont présidé à leur sélection. Sans oublier la préférence dont elles feront l'objet dans l'attribution de certains marchés. La Cgeci

Promotion des “champions nationaux”

Le gouvernement répond à une importante ^{P.10} doléance du secteur privé

academy 2019, qui se tient dans quelques jours, sera l'occasion pour le secteur privé d'apprécier tout l'impact de cette décision salubre du gouvernement.

DAVID YA

Présidentielle 2020 / Amadou Gon Coulibaly, l'homme de mission et de devoir

Campagne victorieuse du RHDP



Le RHDP prêt pour la victoire de la présidentielle d'octobre 2020.

surprises. Quand le fils de Gon Coulibaly, ancien député de Korhogo apparaît, l'adversaire n'a plus les chances de ravir le verdict des urnes. C'est donc l'homme qu'il faut à la place qu'il faut pour amener tous les Houphouétistes à rejoindre le RHDP et à faire bloc autour du président Alassane Ouattara. Son rôle consiste à réunir, rassembler les fils et filles de ce pays, épris de paix, à être soudés autour de l'essentiel : une Côte d'Ivoire une et indivisible où "le vivre-ensemble" aura primauté sur les calculs politiques. Cet homme de mission a des atouts indéniables, car il est sans histoire et sans ennemi. On peut le dire sans risque de se tromper, la victoire du RHDP à la présidentielle de 2020 est dans la poche avec le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly aux commandes du Directoire. Il a le profil de l'emploi et l'expérience requise. C'est donc l'homme qu'il faut, à la place qu'il faut, pour une campagne victorieuse du RHDP en 2020.

IGOR WAWAYOU

A 12 mois de la présidentielle d'octobre 2020, le Parti Unifié RHDP affûte ses armes pour une campagne victorieuse en 2020. La nomination d'un homme de mission et de devoir, le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, au poste de Président du Directoire du RHDP obéit à l'objectif 2020 : élire un Houphouétiste à la présidence de la Côte d'Ivoire. Fidèle parmi les fidèles, loyal, probe, intègre, grand "bourreau du travail bien accompli", c'est le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly qui a été copté pour présider le Directoire du RHDP, le parti des Houphouétistes. Les précisions ont été faites. Après le 26 janvier 2019, date fixée pour le congrès de la nouvelle formation politique dans laquelle on retrouve le RDR, l'UDPCI, le PIT, le MFA, LIDER, Concorde et une grande portion du PDCIRDA, on parle aujourd'hui de ces partis politiques cités au passé. Ils sont dissous dans le RHDP. "Le grand fleuve" dans lequel, tous sont venus se jeter. Un grand visionnaire, un homme de "mission commandée" toujours réussie, préside le Directoire, la plus haute instance du Rassemblement des Houphouétistes : le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly. Un homme dont la seule évocation de son nom signifie don de soi, compétence, dynamisme, le succès garanti, le devoir bien accompli. Fidèle compagnon du président Alassane Ouattara depuis des temps immémoriaux, Gon 1er comme on l'appelle affectueusement, c'est "l'assurance-garantie de l'action" toujours couronnée de succès et de réussite, c'est-à-dire avec au bout une victoire éclatante. Il l'a démontré hier. Il suffit de regarder dans le rétroviseur, la présidentielle de 2010 et les consultations électorales de 2015. Les élections municipales, législatives et régionales n'échappent pas non plus à la supervision éclairée de l'illustre fils du Poro. Jamais fatigué, Gon 1er surprend toujours agréablement ses visiteurs par des déplacements-

POLITIQUE NATIONALE / La récente mission du président du Sénat, Jeannot Ahoussou-Kouadio, dans l'ouest montagneux, n'aurait pas eu pour seul motif le parrainage de l'investiture du nouveau maire de Sangouiné, Rémy Dion.

Des secrets sur la récente mission de Jeannot Ahoussou-Kouadio dans le Tonkpi



L'ex-Premier ministre a rencontré nuitamment les têtes couronnées le vendredi 4 octobre 2019. (Ph. DR)

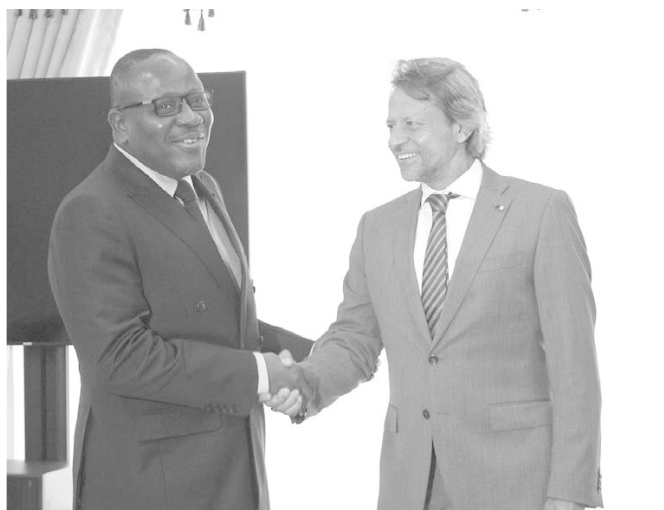
La récente mission du président du Sénat, Jeannot Ahoussou-Kouadio, dans l'ouest montagneux, n'aurait pas eu pour seul motif le parrainage de l'investiture du nouveau maire de Sangouiné, Rémy Dion. Selon nos informations, le sénateur du Bélier était porteur d'un message précis aux chefs traditionnels baoulé et Dan. L'ex-Premier ministre a rencontré nuitamment les têtes couronnées le vendredi 4 octobre 2019. A la faveur d'une rencontre qui a eu lieu, de 23h à 1h du matin, ce 4 octobre, il aurait demandé à ses parents baoulé résidant dans la région du Tonkpi de se mobiliser et aller à la rencontre du président du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (Pdc). Henri Konan Bédié. L'objet de la démarche est clair: user de diplomatie et convaincre le chef du Pdc de rejoindre son cadet, Alassane Ouattara, au Rassemblement des houpouetistes pour la démocratie et la paix (Rhdp). parti unifié. Jeannot Ahoussou-Kouadio, rapportent nos sources,

a expliqué à ses interlocuteurs que les deux personnalités, MM. Bédié et Ouattara, aujourd'hui en froid, ont mis en place, ensemble, le rhdp, il est apparu, aux yeux du président du Sénat, que les deux dirigeants doivent continuer à travailler main dans la main pour renforcer la paix en Côte d'Ivoire et œuvrer au développement du pays. Accompagné dans sa mission du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme chargé du Logement social, Koffi N'guessan Lataille, le président du Sénat aurait plaidé avec insistance afin que les chefs traditionnels baoulé mènent cette mission de réconciliation au sommet et la réussissent. Dans la vision de l'ancien Premier ministre, les présidents Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié doivent se remettre ensemble et conjuguer leurs efforts pour faire avancer le pays. Quant aux chefs traditionnels dan que le président du Sénat a reçu la même nuit avant la communauté baoulé, il leur a été demandé de continuer à faire confiance au président de la République Alassane Ouattara. Jeannot Ahoussou-Kouadio aurait rappelé le respect et la considération que le chef de l'Etat a pour la chefferie. Une considération parfaitement illustrée par la mise en place de la Chambre des rois et chefs traditionnels. Aussi, avons-nous appris, le sénateur du Bélier a rassuré les garants de la tradition du Tonkpi (chefs de canton, de tribut et de village) que leurs salaires prévus par le gouvernement seront effectifs dès janvier 2020. Notons qu'au lendemain de la rencontre entre le président du Sénat et les différentes communautés, une forte délégation de chefs baoulé a accompagné Jeannot Ahoussou-Kouadio, à la cérémonie d'investiture du maire de Sangouiné. Cela fait plusieurs mois que l'ancien Premier ministre parcourt le pays à la rencontre de chefs traditionnels baoulé. Son message reste invariable : demander aux gardiens de la tradition de s'impliquer dans la réconciliation Ouattara-Bédié. Dans la région du N'zi, fin août, Jeannot Ahoussou-Kouadio avait annoncé, pour le 7 décembre 2019, un grand meeting d'hommage à Félix Houphouët-Boigny à Yamoussoukro. «A cette occasion, je demande à tous les chefs de Côte d'Ivoire principalement du V baoulé, de venir pour qu'on renouvelle le pacte pour la paix (...) On ne peut pas réconcilier une partie du peuple ou une partie o'o monde politique et laisser l'autre partie. La réconciliation est globale», avait affirmé le président du Sénat.



Processus électoral / Le bureau de la Commission électorale indépendante, conduit par son Président Ibrahim Coulibaly-Kuibiart, a eu plusieurs séances de travail ce jeudi 10 octobre 2019 à son siège d'Abidjan Plateaux.

L'ONU et l'UE vont appuyer la commission électorale



Ibrahim Coulibaly-Kuibiart et Jobst Kirchmann (Photo DR)

Le bureau de la Commission électorale indépendante, conduit par son Président Ibrahim Coulibaly-Kuibiart, a eu plusieurs séances de travail ce jeudi 10 octobre 2019 à son siège d'Abidjan Plateaux. D'abord avec Gilbert Kafana KONE, ministre auprès du Président de la République chargé des Institutions, ensuite avec Jobst Kirchmann, chef de mission de la délégation de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire et enfin avec M. Jonas Mfouatié, représentant résident de PNUD. Au sortir de sa séance de travail, Jobst Kirchmann a confié à la presse qu'il repart satisfait de ce premier contact. « Les échanges se sont passés dans une atmosphère très amicale, a-t-il déclaré. Nous avons constaté que nous voulons tous la même chose c'est-à-dire que les élections se passent dans la paix. Et, nous sommes confiants que les élections vont se passer dans la paix. Mais nous sommes aussi conscients que tout le monde doit se mobiliser pour réaliser ces élections ». Puis, il a ajouté que l'Union Européenne est disponible pour accompagner la Commission électorale dans le nouveau cycle électoral qui va s'ouvrir. « Nous avons échangé comment l'UE peut être avec la CEI pour soutenir un processus qui soit inclusif et qui mène vers des élections apaisées en 2020, a indiqué le chef de la délégation de l'UE. (...) Nous avons déjà lancé les appels à propositions qui permettent à plusieurs niveaux de faire plusieurs actions par exemple contre un langage trop violent. Nous avons évoqué le problème de la sensibilisation des jeunes afin qu'ils puissent participer activement aux élections. Nous jouerons un rôle à ce niveau. J'ai dit au président que nous sommes disponibles pour une observation électorale. La CEI a promis examiner tout cela et j'espère une requête de la CEI ou du Gouvernement pour qu'on puisse se mobiliser à temps pour être un vrai partenaire dans le processus électoral».

qu'ils puissent participer activement aux élections ». Pour ce faire, il dit attendre rapidement « une requête de la CEI ou du gouvernement ». Pour sa part, M. Jonas Mfouatié, au nom du système des Nations Unies, a annoncé une mission d'assistance électorale de l'ONU, entre le 04 et le 15 novembre en Côte d'Ivoire, sur sollicitation du Gouvernement ivoirien. **Processus électoral après une rencontre avec le Président de la CEI - Jobst Kirchmann, chef de la délégation de l'UE : « Nous sommes confiants que les élections vont se passer dans la paix »**

« C'était la première rencontre avec le nouveau bureau de la CEI. Les échanges se sont passés dans une atmosphère très amicale. Nous avons constaté que nous voulons tous la même chose c'est-à-dire que les élections se passent dans la paix. Et, nous sommes confiants que les élections vont se passer dans la paix. Mais nous sommes aussi conscients que tout le monde doit se mobiliser pour réaliser ces élections. J'ai dit au Président qu'il a une responsabilité lourde car il n'est pas seulement responsable de la CEI mais aussi de tout le processus électoral. Nous avons échangé comment l'UE peut être avec la CEI pour soutenir un processus qui soit inclusif et qui mène vers des élections apaisées en 2020. (...) Nous avons déjà lancé les appels à propositions qui permettent à plusieurs niveaux de faire plusieurs actions par exemple contre un langage trop violent. Nous avons évoqué le problème de la sensibilisation des jeunes afin qu'ils puissent participer activement aux élections. Nous jouerons un rôle à ce niveau. J'ai dit au président que nous sommes disponibles pour une observation électorale. La CEI a promis examiner tout cela et j'espère une requête de la CEI ou du Gouvernement pour qu'on puisse se mobiliser à temps pour être un vrai partenaire dans le processus électoral».

Lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose / Le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly a réaffirmé hier, à Lyon, l'engagement de la Côte d'Ivoire dans la lutte contre les trois pandémies, en augmentant sa part dans la constitution des ressources du Fonds mondial.

La Côte d'Ivoire augmente de 50% sa contribution au Fonds mondial



Le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly a réaffirmé l'engagement du Président, de la République Alassane Ouattara, auprès du Fonds mondial ...

Le plaidoyer du Président Français Emmanuel Macron a été entendu par nombre de pays. À la fin de la journée, les annonces et intentions de dons ont donné 13,920 milliards de dollars contre 14 milliards de dollars espérés à cette conférence de reconstitution. Parmi ces pays donateurs, il faut compter la Côte d'Ivoire qui était bien présente à cette 6^è Conférence de reconstitution du Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose, tenue mercredi et jeudi à Lyon, en France. Le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly qui y représentait le Président Alassane Ouattara et à la tête d'une forte délégation n'a pas manqué ce rendez-vous de la solidarité internationale. Il a, du haut de la tribune, annoncé un nouvel engagement de 1 million 500 000 dollars us (la Côte d'Ivoire ayant contribué à hauteur d'un million de dollar Us, lors de la 5^è Conférence de reconstitution, au Canada en 2016. « Je réaffirme l'engagement du Président de la République Alassane Ouattara auprès du Fonds mondial pour la reconstitution de ses ressources afin d'accélérer le mouvement contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Je déclare ici même, la traduction de cet engagement en acte, à travers une contribution de la Côte d'Ivoire de 1.500.000 dollars américains », a indiqué Amadou Gon Coulibaly. Cette contribution, en nette hausse est la preuve que le gouvernement accorde une priorité au secteur de la santé. À ce niveau, le Premier ministre s'est dit fier des progrès réalisés par la Côte d'Ivoire, grâce à l'appui et au financement du Fonds mondial. En effet, selon le Chef du gouvernement ivoirien, les financements du Fonds mondial alloués à la Côte d'Ivoire depuis 2003, ont permis

d'accomplir des progrès significatifs. Des progrès qui se résument en la chute de la mortalité liée au vih-sida, l'augmentation des patients sous traitement antirétroviral qui est passée de 16.155 en 2005, à 252.125 en 2018 et la prise en charge de 80% des femmes séropositives enceintes pour prévenir la transmission du virus mère-enfant. Des résultats positifs ont été également enregistrés dans le domaine du paludisme avec aussi la baisse du nombre de décès dû à cette pandémie de 65%, comme relevé par Gon Coulibaly. Il a également mentionné que le pays est parvenu à une couverture universelle en moustiquaire imprégnée à longue durée d'Action (Milda). À propos de la tuberculose, le Premier ministre a rappelé aussi les efforts consentis par le gouvernement ivoirien qui se traduisent à environ 20.000 patients, tuberculeux, dépistés et traités chaque année. Selon le Premier Ministre, la contribution de la Côte d'Ivoire à la lutte contre ces trois pandémies, à travers la mobilisation de ressources budgétaires de contrepartie, a augmenté d'un peu plus de 20% des subventions reçues. En dépit de ces progrès considérables, des défis s'opposent aux pays dont l'engagement individuel ne pourra résister à la résurgence de ces maladies. C'est pourquoi, Amadou Gon Coulibaly a salué les efforts de solidarité de la communauté internationale, notamment pour le contrôle du sida, de la tuberculose et du paludisme. « Pour sa part, l'État de Côte d'Ivoire poursuivra ses efforts de mobilisation des ressources nationales pour le financement de la santé en général, la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, en particulier, à travers notamment, le maintien de la mobilisation de ressources de contrepartie budgétaire à hauteur de 20 % des subventions reçues du Fonds Mondial ; La mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle (Cmu), effective depuis juillet 2019 pour le recouvrement des cotisations des assujettis, et le 1er octobre 2019 pour l'accès aux soins de ces derniers ; Le relèvement progressif du budget de la santé, conformément aux engagements pris lors de la Conférence d'Oslo sur le financement de la santé, est d'accroître le budget de la santé d'au moins 15 % par an. Ce taux est de 16,6 % pour le budget 2020 », a promis le Premier ministre. Cette promesse qui s'est traduite par l'augmentation de la contribution ivoirienne au Fonds mondial à 50% de plus que la première contribution octroyée en 2016.



... pour la reconstitution de ses ressources afin d'accélérer le mouvement contre le sida, la tuberculose et le paludisme. (PH : DR)

GERMAINE BONI

Logement / Le gouverneur du District d'Abidjan, Beugré Mambé, lors de la rencontre de la plateforme des villes durables, tenue récemment, à Sao Paulo, au Brésil, a plaidé devant la Banque mondiale pour participer au financement du secteur du logement en Côte d'Ivoire.

Le gouverneur du District d'Abidjan plaide devant la Banque mondiale pour le financement des logements

LOGEMENT



Le gouverneur plaide devant la Banque mondiale pour le financement des logements

Le directeur de la Pratique mondiale pour le social, l'urbain, le rural et la résilience de la Banque mondiale, M. Sameh Wahba, a assuré de la disponibilité de son institution à « soutenir et participer au financement du secteur du logement en Côte d'Ivoire pour servir de modèle dans la sous-région », rapporte une note d'information du District transmise, mercredi à APA. Dans son plaidoyer, le gouverneur du District d'Abidjan Robert Beugré Mambé a invité la Banque mondiale à reprendre le financement de l'habitat et du logement social en Côte d'Ivoire. Son argument corroborant la vision de la banque, a rencontré l'adhésion de cette institution de Breton Woods. M. Mambé était notamment invité par la Banque mondiale à partager ses expériences sur deux thématiques importantes, à savoir l'adaptation au changement climatique et la promotion d'un logement social au profit des populations les plus faibles. L'ingénieur général en génie civil, le gouverneur du District d'Abidjan, a présenté des solutions innovantes, dans deux panels de haut niveau. Il a souhaité, à cet effet, que le district autonome d'Abidjan, en porte le leadership pour que cela serve de modèle dans la sous-région. En marge des assises de la plateforme des villes durables, le gouverneur Mambé, a, dans l'objectif de réactiver la coopération avec le Brésil, notamment l'Etat de Sao Paulo qui compte près de 29 millions d'habitants, présenté les opportunités qu'offrent le District d'Abidjan. Dans ce contexte, il a échangé avec le gouvernorat, la mairie et des hommes d'affaires brésiliens, qui se sont dit « très enthousiastes » d'investir dans les domaines de la culture, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Ces autorités ont proposé au gouverneur Mambé, dans l'optique de rapprocher la Côte d'Ivoire et le Brésil, d'« appuyer, dans l'immédiat, l'ouverture d'une ligne aérienne entre les villes de Recife et d'Abidjan », indique un document. Elles envisagent en outre d'organiser, très prochainement, une mission parlementaire à Abidjan, tout invitant les autorités ivoiriennes à prendre part à la journée de la conscience noire qui se tiendra à Sao Paulo le 20 novembre 2019. Quant aux hommes d'Affaires brésiliens, ils se sont dits disposés à effectuer une mission de prospection économique à Abidjan, la capitale économique ivoirienne, pour s'imprégner des possibilités d'investissements dans tous les domaines. La plateforme

des villes durables regroupe 24 villes issues de 11 Etats. Assistée par plusieurs organisations Internationales, elle comprend trois villes africaines, Abidjan, Dakar et Johannesburg. Son objectif est de promouvoir une approche intégrée de la planification, du financement et du développement urbain.

Source : *apanews*



Côte d'Ivoire / L'exploitation des drones en Côte d'Ivoire est encadrée par le Raci 3009, une réglementation sur les aéronefs télépilotés.

L'usage des drones régulé



Des jeunes Ivoiriens réparent aujourd'hui les drones. (Ph. DR)

Les raisons

La Côte d'Ivoire fait partie des quelques pays africains qui ont décidé d'autoriser l'exploitation des drones civils. Cependant, leur utilisation se fera dans un cadre bien organisé, précise l'autorité en charge de l'aviation civile dans le pays. Pour ce faire, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une réglementation relative aux aéronefs télépilotés, communément appelés drones. Il s'agit du Raci, Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire, relatif aux aéronefs télépilotés numéro 3009 (Raci 3009). « Nous étions confrontés à une demande très forte, et nous avons constaté une forte utilisation des drones par certains acteurs << Il était donc important d'encadrer ce secteur en plein essor, d'où la mise en place de la réglementation qui est le Raci 3009 >>, a expliqué à la Bbc, Docteur Koffi Konan, sous-directeur des Opérations aérienne à l'Anac, l'Autorité nationale de l'aviation civile de Côte d'Ivoire. La première édition du texte a été publiée en janvier 2018, et la deuxième est disponible depuis avril 2019. Le Raci 3009 précise à travers ses dispositions qui peut utiliser un drone en Côte d'Ivoire, la responsabilité pénale du détenteur d'un aéronef télépilote et les zones interdites au survol. Il encadre également la politique de la Côte d'Ivoire, concernant les aéronefs télépilote. A ces dispositions administratives, s'ajoutent des compétences techniques : le télépilote doit être titulaire d'une attestation ou d'une licence de formation obtenue dans un centre agréé et reconnu par l'Anac ou un pays de la convention de Chicago. L'utilisation ponctuelle d'un drone se fait seulement sur autorisation de l'Anac après l'étude d'une demande introduite par l'entreprise ou le particulier, auprès de l'autorité. Dans ce cas, l'Anac ne tient compte que du niveau de formation du télépilote et des raisons qui

justifient la demande de survol de la zone indiquée. Concernant l'utilisation permanente des drones - qui implique des vols longs ou hors vue - il est impératif d'avoir une licence (agrément de travail aérien) dont la valeur est de 3 millions de F Cfa et qui attribuée après étude de dossier. << L'agrément pour la première année coûte 3 millions F Cfa et l'Anac assurant la supervision du détenteur de l'agrément à travers des inspections autorise le renouvellement de l'agrément au taux de 1,5 million >>, indique Docteur Koffi Konan sous-directeur des Opérations aériennes à l'Anac. 3 millions pour exploiter un drone civil, un montant jugé exorbitant par les utilisateurs amateurs et professionnels de drone qui demandent un assouplissement de la législation. a Il est important de créer une plateforme d'échange avec les startups pour permettre à cette réglementation de mieux cadrer avec leurs activités >>, plaide Marouane Jebbar, président de l'Association des utilisateurs professionnels de drones de Côte d'Ivoire. Le secteur des drones est aujourd'hui générateur d'emplois en Côte d'Ivoire et peut déboucher sur une industrie plus importante capable de faire du pays un hub incontournable dans le domaine de la conception et l'exploitation des drones.

Un secteur en plein essor. C'est dans le domaine de l'événementiel et de la production audiovisuelle, que les drones civils en Côte d'Ivoire font leurs premières apparitions. Ils révolutionnent notamment les prises de vue aérienne en offrant plus de flexibilité aux cinéastes et producteurs. Au-delà du volet artistique, c'est le rapport qualité-prix lié à l'utilisation des drones qui est plus avantageux. Les plans aériens par hélicoptère avant l'apparition des drones étaient onéreux : en moyenne 800 000 F Cfa les 30 minutes. Or avec ce même montant on peut s'acheter un drone et réaliser des plans de meilleurs qualités, souligne Armand Breh, co-fondateur de Studio Making-On, une entreprise de production audiovisuelle basée à Abidjan. La majorité des entreprises évoluant dans l'événementiel disposent aujourd'hui de leurs propres drones ou sous-traitent les prises de vue aérienne aux particuliers. Au-delà de la production audiovisuelle et de l'événementiel, la Côte d'Ivoire va devenir un véritable terrain d'expérimentation et d'utilisation des drones dans plusieurs autres secteurs d'activité dont l'agriculture qui occupe 60% des personnes actives dans le pays. Les exploitations agricoles de taille moyennes sont de plus en plus importantes rendant difficile leur prise en charge à la seule force des mains. << Des activités comme la pulvérisation aérienne, la cartographie et la topographie, le calcul du taux d'azote au sol et la veille sanitaire se font de plus en plus par drone >>, explique Aboubakar Karim, Directeur général de la start-up Investiv, pionnière dans le

domaine des drones agricoles. L'exploitation des drones civils en Côte d'Ivoire va aussi générer dans son sillage d'autres métiers connexes comme les revendeurs, les pilotes et surtout les maintenanciers qui ont dû apprendre sur le tas à dépanner ces nouveaux engins.

Des drones made in Côte d'Ivoire. Si certains acteurs se spécialisent dans la vente, l'exploitation ou la réparation des drones à Abidjan, d'autres les fabriquent désormais sur place. Côte d'Ivoire Drone, leader sur le marché local, produit et assure le service après-vente de drones utilisables dans plusieurs domaines d'activité. Marouane Jebbar, Directeur général de Côte d'Ivoire Drone, mise sur une conception sur mesure des drones, pour séduire la clientèle. « Ces drones sur mesure sont adaptés à nos conditions atmosphériques et aux besoins des entreprises qui n'ont plus besoin de traiter avec l'extérieur, pour avoir un produit de qualité. L'Autorité nationale de l'aviation civile de Côte d'Ivoire indique que son objectif n'est pas de plomber le développement de l'activité économique autour des drones dans le pays. Son objectif, dit-elle, est bien au contraire d'encadrer une activité qui ouvre des perspectives d'emploi et de business mais qui doit tout de même être soumise à une réglementation pour des raisons de sécurité. « Dans certains pays, les drones ont été impliqués dans des attentats ou des cas de violation de la vie privée » Il est donc important d'encadrer l'utilisation des drones, pour éviter tout mauvais usage de cette technologie », explique Docteur Koffi Konan sous-directeur des Opérations Aérienne à l'Anac.



JOURNÉE MONDIALE DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES 2019 / Le mercredi 13 octobre 2019 se tiendra la journée mondiale de prévention des catastrophes 2019.

Ce qui va se passer en Côte d'Ivoire



Dr Touré Kader, Secrétaire exécutif de la Plateforme nationale de réduction des risques et de gestion des catastrophes (Plateforme Rrc),

réalité, ne peut pas tout faire en même temps. Aussi a-t-il ajouté que la permanence des risques de catastrophe qu'elle soit d'origines naturelles, technologiques, anthropiques ou transversales, se pose aujourd'hui avec acuité pour nos jeunes Etats. Mieux, faut-il convenir qu'au-delà de la permanence des risques suscités, s'ajoute l'avènement d'événements météorologiques extrêmes qui deviennent de plus en plus fréquents et intenses, avec des conséquences dévastatrices pour l'économie des pays, le bien-être des communautés et leur environnement. « Réduire considérablement la désorganisation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles », c'est le thème retenu pour la célébration de la Journée internationale pour la prévention des catastrophes.

Le mercredi 13 octobre 2019 se tiendra la journée mondiale de prévention des catastrophes 2019. En prélude à cette journée qui a été décrétée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (Onu) depuis 1990, et qui s'annonce grandiose à Abidjan, Dr Touré Kader, Secrétaire exécutif de la Plateforme nationale de réduction des risques et de gestion des catastrophes (Plateforme Rrc) situe les enjeux sur les avancées notables que connaît la Côte d'Ivoire en matière de prévention des risques de catastrophes. Pour lui, la Côte d'Ivoire dispose désormais d'une nouvelle stratégie de prévention. Il invite les Ivoiriens à s'approprier cette journée. Dr Touré Kader, a relevé qu'il s'agit d'une Initiative à laquelle la Côte d'Ivoire a adhéré au mois d'août 2013 et qui vise entre autres, à renforcer les capacités des institutions et des acteurs nationaux à faire face aux accidents et catastrophes d'origine technologiques et connexes. « Au regard des nombreuses pertes en vie humaines et d'importants dégâts matériels qu'occasionnent les catastrophes, il a été décidé qu'une journée de l'année soit spécifiquement dédiée aux efforts consentis par les uns et les autres en matière de prévention des catastrophes. Le mois de juin 2018 nous rappelle un triste événement pour lequel nous compatissons à la douleur des familles qui ont perdu les leurs mais également, témoignons par la même occasion, de notre sympathie pour les personnes qui ont perdu des biens », a-t-il relevé. Il a par ailleurs soutenu que lorsqu'on sait qu'en matière de gestion de crise liées aux catastrophes qu'elle qu'en soit l'origine, du fait que peu de personnes disposent d'une assurance à même de les soutenir en période post-catastrophe, les attentes demeurent toujours grande à l'endroit de l'Etat. Qui en

DE KHALIL